



**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES
ET INSTITUTIONNELS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au **01/01/2026****

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.
Mise à jour au 10 décembre 2025.

**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**



proche et engagée

SOMMAIRE

Les clients relevant d'une agence (y compris les agences dédiées aux agriculteurs ou professions libérales) sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Professionnels.

Les clients relevant d'un centre d'affaires ou d'une agence spécialisée et les clients Institutionnels sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Entreprises.

Les clients relevant de l'agence Rives Accompagnement sont soumis à des conditions tarifaires spécifiques (nous consulter).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

5

- 5 Ouverture, transformation, clôture
- 5 Services Bancaires de Base
- 5 Relevés de compte
- 6 Tenue de compte
- 7 Services en agence

BANQUE À DISTANCE

8

- 8 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)
- 10 Par téléphone
- 10 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

11

- 11 Cartes (hors offres groupées de services)
- 11 Services liés à la carte bancaire
- 12 Virement SEPA
- 13 Prélèvement SEPA
- 14 Chèque
- 14 Effet de commerce
- 14 Offre retirée de la commercialisation

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

15

- 15 Espèces
- 15 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
- 16 Virement SEPA
- 16 Prélèvement SEPA
- 16 Chèque
- 16 Effet de commerce
- 17 Commerce Électronique

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

18

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

20

- 20 Commission d'intervention
- 20 Opérations particulières
- 20 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

22

- 22 Facilité de caisse et/ou découvert
- 22 Financement du cycle d'exploitation
- 23 Crédits d'investissement
- 24 Garanties

GESTION DE LA TRÉSORERIE	25
25 Épargne bancaire	
25 Placements financiers	
26 Droits de garde	
27 Ingénierie sociale et financière	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	28
28 Assurer vos moyens de paiement	
28 Assurer votre famille et votre entreprise	
29 Préparer votre retraite	
30 Assurer vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	31
31 Opérations par carte bancaire	
32 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
32 Crédit documentaire (IMPORT)	
33 Crédit documentaire (EXPORT)	
33 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
34 Commissions additionnelles	
34 Garanties internationales	
34 Couverture du risque de change	
34 Autres services	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	35
35 Demande de documents	
35 Services extra-bancaires	
RÉSOUDRE UN LITIGE	36
39 Références européennes	

Prix en euro, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20 %, taux en vigueur au 01/10/2025). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/rivesparis/ et en agence, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2026. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée un mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de ces modifications vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant leur date d'entrée en vigueur. Il n'est pas limitatif.

ÉDITO

Cher client, cher sociétaire,

Depuis plus d'un siècle, la Banque Populaire Rives de Paris s'engage à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets. Cette relation de confiance, fondée sur la proximité et la responsabilité, guide chacune de nos actions.

Parce que vos projets sont uniques, nous vous proposons un accompagnement sur mesure, avec un conseiller dédié, des experts mobilisés et une gamme de produits complète pour répondre à vos besoins, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Par ailleurs, notre application Banque Populaire, intuitive et sécurisée, vous permet la gestion facilitée de vos comptes, en toute autonomie.

Être engagé auprès de tous ceux qui vivent ou entreprennent sur notre territoire, c'est aussi écouter vos attentes, améliorer nos services en continu. Notre engagement en matière de responsabilité sociétale, reconnu notamment par le label Top Employer 2025, reflète notre volonté d'agir ensemble de façon responsable et durable.

Dans cette brochure tarifaire, vous trouverez les principaux tarifs des produits et services applicables au 1er janvier 2026.

Je vous remercie de votre confiance renouvelée.



Boris Joseph
Directeur général

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre pour les fonds provenant d'une vente de fonds de commerce	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code) ⁽¹⁾	Gratuit
---	---------

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte électronique (toutes périodicités)	Gratuit
• Relevé de compte papier mensuel	Gratuit
• Relevé de compte papier quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier ⁽³⁾	3,75 €
• Relevé de compte en braille	Gratuit
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier (plus commercialisé)	1,85 €/mois
• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire (10 dernières opérations)	Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virements instantanés.

(3) Par relevé édité, hors mensuel gratuit.

• Relevé de Frais		Gratuit
– facture professionnelle mensuelle		Gratuit
– relevé Annuel de Frais		Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par carte		Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par carte		Gratuit
• Dates de valeur⁽¹⁾		
– versement d'espèces au guichet	J	
– retrait d'espèces	J	
– remise de chèque tiré sur la banque	J	
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*	
– paiement de chèque	J	
– virement reçu	J *	
– virement émis	J *	
– encaissement d'un prélèvement	J	
– paiement d'un prélèvement	J *	
– remise commerçant cartes bancaires	J	
– paiement par carte débit immédiat	J	
– paiement par carte débit différé	J	
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance, en jours calendaires)	J + 4	
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios, en jours calendaires)	J + 1	
– effet domicilié (en jours calendaires)	J - 1	

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

- Client professionnel
- Client entreprise

60,00 €/trim.
110,00 €/trim.

0,15%/trimestre

• Commission de compte ou de mouvement

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais).

- avec un minimum de

20,00 €

0,15%/trimestre

• Forfait de tenue de compte pour les syndicats de copropriété

Le forfait comprend les frais de tenue de compte, la commission de mouvement, les virements télétransmis et les SDD télétransmis par internet.

95,00 €/an

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

30,00 €/an⁽²⁾
dans la limite
du solde créditeur
du compte

(1) J : jour de l'opération.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	
Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	
– SCI	10,00 € à 85,00 €/an
– Professionnels, holding	85,00 €/an
– Petites entreprises avec CA ⁽¹⁾ entre 1,5M€ et moins de 5M€	93,00 €/an
– Entreprises avec CA ⁽¹⁾ entre 5M€ et moins de 15M€	155,00 €/an
– Entreprises avec CA ⁽¹⁾ entre 15M€ et moins de 50M€	207,00 €/an
– Entreprises avec CA ⁽¹⁾ à partir de 50M€	310,00 €/an
• Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, liasse fiscale ...)	61,50 €/an

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier	Gratuit
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) :	
– avec votre carte bancaire	Gratuit
– avec une carte à retrait unique ⁽²⁾	6,00 €
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	15,15 €
• Frais de recherche de document, par document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code monétaire et financier).	
– Relevé de compte	8,46 € HT
– Opération avec l'étranger	
- inférieure ou égale à 6 mois	46,54 € HT
- supérieure à 6 mois	Sur devis
– Autre document	16,75 € HT
– Pour toute demande spécifique	Sur devis
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	
– inférieure ou égale à un an	10,30 € HT
– supérieure à un an	17,30 € HT
• Demande de fusion d'échelles d'intérêts de compte	20,00 €/trimestre
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– Frais annuels de location de coffre-fort	

Valeur de garanties	Taille du coffre-fort			
	Jusqu'à 25 dm ³	26 à 50 dm ³	51 à 100 dm ³	Plus de 100 dm ³
30 000 €	140,00 € HT	150,00 € HT	191,67 € HT	250,00 € HT
75 000 €	150,00 € HT	191,67 € HT	229,17 € HT	291,67 € HT
200 000€	191,67 € HT	250,00 € HT	312,50 € HT	375,00 € HT

– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Sur devis
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	16,55 €/an
• Frais sur commande de monnaie non retirée en agence	12,35 € HT/mois

(1) CA : chiffre d'affaires HT.

(2) Non facturé aux titulaires des Services Bancaires de Base. Gratuit pour les retraits sur compte d'épargne. 7

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Cyberplus Entrepreneur individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce) (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entrepreneur individuel** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA

8,00 €/mois⁽²⁾

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Gamme Cyberplus Entreprise (Disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins «complexes») (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes et contrats signés sur internet

Gratuit⁽²⁾

- **Cyberplus Entreprise Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués

8,00 €/mois⁽²⁾

- **Cyberplus Entreprise Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux

11,00 €/mois⁽²⁾

- **Cyberplus Entreprise Premium** – Principales fonctionnalités Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)

21,00 €/mois⁽²⁾

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- **Suite Connect** L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services
 - abonnement mensuel

9,00 € HT/mois

- **Service Suite Connect Risque Co** (plus commercialisé)

19,00 € HT

- **Certificat électronique - Solution 3SKey - Token NG⁽³⁾** Certificat permettant de sécuriser vos opérations télétransmises (via le protocole Ebics)

100,00 € HT

- **SecurPass' Pro** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

8 (3) Incompatible sous MAC.

• Certificat numérique CertEurope

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

Nous consulter

• Mise à disposition d'un Pass Cyberplus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer **un mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte)

- lecteur
- première carte dédiée Pass Cyberplus
- carte dédiée Pass Cyberplus supplémentaire

Gratuit

Gratuit

11,20 €/an

• Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus

Gratuit⁽¹⁾

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus Entreprise)

Gratuit⁽²⁾

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail (mise en place par Cyberplus Entreprise)

Gratuit⁽²⁾

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis
– par SMS

Gratuit
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

- par e-mail

Gratuit⁽²⁾

• Service Gestion de factures⁽²⁾

- Offre de base⁽³⁾
- Option Basique⁽⁴⁾
- Option Essentiel⁽⁴⁾
- Option Pro⁽⁴⁾
- Option Pro+⁽⁴⁾

Inclus

18,00€ HT/mois

33,00€ HT/mois

79,00€ HT/mois

199,00€ HT/mois

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- 10 € HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20 € HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.

Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant.

- L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire.
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5 € HT par collaborateur supplémentaire.

(1) Hors coût opérateur téléphonique.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(3) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance,

(4) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

<ul style="list-style-type: none"> • e-document Pro (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) • Coffre-fort numérique (15 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) 	Gratuit 2,35 € HT/mois
---	---

PAR TÉLÉPHONE

<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) <p>Tonalité Plus⁽¹⁾</p> <p>Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.</p>	Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur
---	---

composez le **0 801 010 041** Service gratuit + prix appel

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

<ul style="list-style-type: none"> • EBICS T • EBICS TS délégation simple • Service SE.COM y compris la télétransmission EBICS <ul style="list-style-type: none"> – frais de mise en service – frais de mise en service sur site – abonnement (fonctionnalités de base, hébergement, maintenance et support) • Relevé de compte intraday (camt 52) • Relevé de frais bancaires au format EDI (Camt 86) • Service d'anonymisation des salaires • Intervention exceptionnelle suite à l'utilisation d'un autre logiciel • Logiciel Suite Entreprise V2 (cette offre n'est plus commercialisée) <ul style="list-style-type: none"> – abonnement maintenance logiciel • Confirmation de remise sans authentification forte 	Nous consulter Nous consulter 250,00 € HT 460,00 € HT à partir de 36,00 € HT /mois Gratuit Gratuit Gratuit Nous consulter à partir de 36,00 € HT 11,50 €/remise
--	--

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (hors offres groupées de services)



À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- **Carte de paiement internationale à autorisation systématique** (à débit immédiat)
 - cotisation carte Visa Business Start
- **Carte de paiement internationale**

COTISATION ANNUELLE	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	60,00 €	60,00 €
• Carte Visa Gold Business	142,00 €	142,00 €
• Carte Visa Platinum Business	245,00 €	Non disponible
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽¹⁾)		14,80 €/an
• Carte Corporate <ul style="list-style-type: none">– cotisation carte Corporate (à partir de 3 cartes)– cotisation carte Gold Corporate (à partir de 3 cartes)– abonnement service carte corporate		5,00 €/mois 12,00 €/mois 25,00 € HT/mois

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition du code confidentiel de la carte <ul style="list-style-type: none">– en mode normal⁽²⁾– en mode urgent⁽³⁾⁽⁴⁾	10,60 € 19,25 €
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Refabrication avant l'échéance à la demande du client⁽³⁾ (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude)	14,75 €
• Demande urgente⁽³⁾⁽⁴⁾ (création, refabrication)	39,40 €

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Gratuit pour la carte Visa Platinum Business et Déposia.

(3) Gratuit pour la carte Visa Platinum Business.

(4) En mode urgent : délai maximum J+3 ouvrés.

• Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement	– par modification, en agence ⁽¹⁾	7,00 €
• Recherche de facturette en cas de contestation infondée d'une opération	– Inférieure à 6 mois – Supérieure ou égale à 6 mois	16,38 € HT 32,67 € HT
• Relevé détaillé récapitulatif des facturettes carte bancaire		35,00 € HT
• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euro		Gratuit
• Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)	– à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron – à compter du 3 ^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Visa Business Start – avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business	1,00 € 1,00 € Gratuit

VIREMENT SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

- **Frais par virement**

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽²⁾
VIREMENT VERS UN COMPTE DU RÉSEAU BANQUE POPULAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	0,20 €
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel (Instant Payment)	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	0,20 €
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽⁴⁾	Non disponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽⁴⁾	Non disponible
VIREMENT VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	6,00 €	Gratuit⁽³⁾	0,20 €
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel (Instant Payment)	6,00 €	Gratuit⁽³⁾	0,20 €
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	6,00 €	Gratuit⁽⁴⁾	Non disponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽⁴⁾	Non disponible

(1) Gratuit pour la Visa Platinum Business.

(2) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.

(3) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.

12 (4) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

– avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la banque, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la banque	Gratuit
– multiples émis par Cyberplus ou télétransmission	
- par remise	Gratuit
- par virement	0,20 €
– fiscal ou social	
- au guichet de votre agence	13,50 €
- par Cyberplus ou télétransmission	5,70 €
• Virement de trésorerie France ou zone SEPA	
– saisi en agence	13,50 €
– par Cyberplus ou télétransmission	5,70 €
• Opposition à un virement SEPA avant exécution	Gratuit
– révocation de l'échéance de virement	
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	Gratuit
– retrait du consentement	
• Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution	12,90 €
• Recouvrement pour opération mal exécutée suite à une erreur client	12,90 €

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
– révocation d'une échéance de prélèvement	
- initiée en agence	15,40 €
- initiée par Cyberplus	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	
- initiée en agence	15,40 €
- initiée par Cyberplus	Gratuit
• Présentation du premier prélèvement SEPA inter entreprises	12,00 €

CHÈQUE

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile <ul style="list-style-type: none"> – envoi simple – envoi en recommandé 	Gratuit 2,17 € HT + frais postaux
• Confection de lettres chèques	Sur devis
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	16,25 €
• Frais d'opposition chèque par l'émetteur	16,85 €
• Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	16,85 €

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer <ul style="list-style-type: none"> – paiement d'une domiciliation 	Gratuit
• Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client	6,75 €
• Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel	27,80 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique <ul style="list-style-type: none"> – cotisation carte Visa Business Electron 	60,00 €/an
• Carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none"> – cotisation carte Visa Platinum Business à débit immédiat 	245,00 €/an
• Personnalisation du visuel (Cartego Pro) <ul style="list-style-type: none"> – Photo personnelle ou logo (pour chaque visuel) 	9,70 € HT/an

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- | | |
|--|-------------------------------|
| • Dépôt d'espèces au DAB par carte bancaire ou carte de dépôt | Nous consulter |
| • Cotisation carte de dépôt (Déposia) | Gratuit |
| • Remise d'espèces non conforme
– Plafond mensuel (équivalent à 10 écritures) | 9,90 €/remise
99,00 €/mois |

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- | | |
|---|---|
| • Location, installation, maintenance
– TPE Android fixe
– TPE Android mobile
– TPE Android portable 4G
(forfait de communication inclus) | à partir de 45,50 € HT/mois
à partir de 48,80 € HT/mois
à partir de 48,80 € HT/mois |
| • Commission appliquée aux transactions par carte bancaire | Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée |
| • Forfait monétique santé | à partir de 19,00 € TTC/mois |
| • Refabrication de la carte de domiciliation | 10,60 € |
| • Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover, Diners Club, JCB et Union Pay | Nous consulter |
| • Traitement manuel de télécollecte (par facturette) | 10,60 € HT |
| • Oney proximité ⁽¹⁾
– régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois | Nous consulter |
| • Tap To Pay ⁽²⁾
– application
– commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires
– abonnement | Gratuit
Nous consulter
Nous consulter |

(1) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.
(2) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENT SEPA

- | | |
|--|----------------|
| • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent | Gratuit |
| • Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées | Gratuit |

PRÉLÈVEMENT SEPA

- | | |
|--|----------------|
| • Demande d'un Identifiant Créditeur SEPA (ICS) | 50,00 € HT |
| • Remise de prélèvements SEPA | |
| – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com) | |
| - par remise | Gratuit |
| - par prélèvement SEPA | 0,43 € |
| • Prélèvement SEPA revenu impayé | 13,30 € |
| • Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client | 4,15 € |
| • Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision | Nous consulter |

CHÈQUE

- | | |
|---|----------------|
| • Remise de chèque(s) | Gratuit |
| • Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision | 10,60 € |
| • Remise de chèque(s) compensable en France
date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation)
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
(voir conditions générales de la convention de compte courant) | Gratuit |

EFFET DE COMMERCE

- | | |
|--|----------------|
| • Traitement des remises LCR / BOR | |
| – sur support papier | |
| - par remise | 15,90 € |
| - par effet | 7,65 € |
| – par Cyberplus ou télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com) | |
| - par remise | Gratuit |
| - par effet | 0,48 € |
| • Commission pour prorogation, modification, avis de sort, impayé, acceptation | 23,35 €/effet |
| • Commission pour réclamation sur effet | 25,65 € |

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Paiement Express	– frais d'inscription et assistance à l'installation	57,00 € HT
	– abonnement	5,60 €/mois
	– coût par transaction	0,15 €
• Cyberplus Paiement Access	– frais d'inscription	174,00 € HT
	– abonnement	17,90 €/mois
	– coût par transaction	0,15 €
• Cyberplus Paiement Net	– frais d'inscription	291,00 € HT
	– abonnement	29,20 €/mois
	– coût par transaction	0,15 €
• Cyberplus Paiement Mix		Nous consulter
• Payplug⁽¹⁾		Nous consulter
• Direct et Proche⁽²⁾ (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web)		Nous consulter

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMEO⁽¹⁾

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽²⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

9,25 €
-25% pour les petites
associations⁽³⁾

Avec RYTHMEO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles :

• Gestion de compte

- Forfait PRO de fonctionnement de compte, à partir de (incluant frais de tenue de compte et commission de mouvement)

PROFESSIONNELS	PROFESSIONS LIBÉRALES	ASSOCIATIONS	SCI
17,70 €	8,85 €	6,23 € Gratuit pour les petites associations ⁽³⁾	4,43 €

• Moyens de paiement

	PROFESSIONNELS	PROFESSIONS LIBÉRALES
Carte Visa Business	4,25€	4,25€
Carte Visa Gold Business	10,65 €	8,88 €
Carte Visa Platinum Business	18,38 €	15,31 €

• Encaissements

- Location de TPE Android, à partir de
- Location de TPE, dédiée aux professions libérales de santé

40,95 € HT
Nous consulter

• Banque à distance

- Télétransmission (EBICS), à partir de
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de
- Suite Connect
- Coffre-fort numérique

51,40 € HT
24,71 € HT
4,50 € HT
2,00 € HT

• Protection

- Allô Assistance Pro⁽⁴⁾
- Fructi-Facilités Plus⁽⁵⁾

1,34 €/HT
2,25 €

(1) Réservé aux clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, associations réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros). Sous réserve d'éligibilité. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Associations dont le mouvement débiteur annuel est inférieur à 40k€. (4) Garanties d'assistance souscrites auprès de Fragonard Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Fragonard Assurances, opérant sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». (5) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS CONVENTION RYTHMEO START

Elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance Cyberplus Entrepreneur Individuel), un forfait pro (incluant les frais de tenue de compte et la commission de mouvement), la carte Visa Business Start.

- Jusqu'à 30 K€ de flux débiteurs sur les 4 derniers trimestres 9,90 €
- Jusqu'à 80 K€ de flux débiteurs sur les 4 derniers trimestres 19,90 €

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION FRÉQUENCE PRO

Notre convention de relation Fréquence Pro est réservée aux professionnels, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros.

Elle se compose des services suivants, les Immédiats

- Cyberplus Entreprise medium⁽¹⁾
 - Allô Assistance Pro⁽²⁾
 - forfait d'opérations : deux chèques de banque et une opposition sur tous les moyens de paiement, par an.
 - Sécuripro⁽³⁾

• La cotisation mensuelle de Fréquence Pro dépend du type de carte choisie ⁽⁴⁾ :	
– carte Visa Business	23,67 €
– carte Visa Gold Business	30,07 €
– carte Visa Platinum Business	37,80 €
• FRÉQUENCE PRO peut être complétée par des produits et services optionnels au choix :	
– forfait de fonctionnement jusqu'à 30 000 €/ trimestre ⁽⁵⁾ : frais de tenue de compte et commission de mouvement	25,50 €
– Déposia	Gratuit
– extrait de comptes personnalisé	2,80 €
• Les sur-mesures (en fonction de vos besoins)	
– Sur-mesure Trésorerie	Gratuit
- facilité de fonctionnement, hors coût des intérêts débiteurs	
- Fructi-Facilités Plus ⁽⁶⁾ , assurance facultative en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) pour un capital assuré de 7 500 €	3,00 €
– Sur-mesure Technologie ⁽¹⁾	
- télétransmission, à partir de	51,40 € HT
- solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de	24,71 € HT
- coffre-fort numérique	2,00 € HT
– Sur-mesure Monétique	
- location de TPE Android, à partir de	40,95 € HT

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet. (2) Garanties d'assistance souscrites auprès de Fragonard Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Fragonard Assurances, opérant sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». (3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Pour les conventions Fréquence Pro souscrites avant le 15/04/2015, avec Cyberplus Entreprise Consultation, les cotisations mensuelles sont les suivantes : avec la carte Visa Business 13,77 €, avec la carte Visa Gold Business 20,17 €, avec la carte Visa Platinum Business 27,90 €. (5) Jusqu'à 30 000 € de mouvements et au-delà application de la tarification standard. (6) Contrat de BPCE Vie, Entreprise régie par le code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,30 €
– plafond mensuel	651,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire (dans la limite d'un plafond de 220,00 €)	10% du montant de la créance
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	8,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. – inférieur ou égal à 50€ – supérieur à 50€	20,70 € ⁽²⁾ 40,70 € ⁽²⁾



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHÈQUE REJETÉ).

• Chèque muté (ex : chèque libellé en Francs) ou hors norme	44,50 €
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	Gratuit

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification page 20)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	23,50 €
• Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision	10,60 €
• Remise de chèques(s) erronée (ex. : numéro de compte erroné ...)	9,65 €

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾	Montant de l'opération
– inférieur à 20€	10,70 € ⁽²⁾
– supérieur ou égal à 20€	



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRÉLEVEMENT REJETÉ.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision	Gratuit
• Impayé sur effet remis	11,10 €
• Rejet d'effet pour défaut de provision, sans ordre de payer, demande de prorogation ou paiement partiel	19,90 €
• Rejet d'effet autres motifs	Gratuit
• Commission d'impayé sur effet, mobilisation de créance professionnelle ou billet financier	24,60 €
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	27,00 €

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification page 20)

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Découvert du compte autorisé

– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

TBB⁽¹⁾ + 4,40 points

• Découvert du compte convenu et formalisé

– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

Nous consulter

• Découvert du compte non autorisé

– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

TBB⁽¹⁾ + 4,40 points

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, majoration des intérêts débiteurs « de 40 % à 55 %⁽²⁾ ».



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission de plus fort découvert

0,08%/trimestre



À SAVOIR

Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽³⁾ en vigueur.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- minimum d'intérêts
- par effet

7,00 €/effet

TBB⁽¹⁾ + 2,50 points



À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAilly)

• Mise en place de la convention-cadre Dailly

Gratuit

- commission sur créance cédée
- notification
- prorogation
- régularisation d'un impayé

34,00 €

17,00 €

34,00 €

25,80 €

GESTION DU POSTE CLIENTS



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 8,90 % l'an depuis le 01/01/2024 et susceptible d'évolution.

(2) Application de +40 % au-delà de l'autorisation de découvert ou dès le 1er centime de découvert si pas d'autorisation. Application de +55 %, si le client a été créiteur moins de 10 jours dans le trimestre.

(3) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• FlashFactures	4,95% HT du montant financé de la facture (au 01/09/24)
• Affacturage	Nous consulter
• AVIZ&Plus (information commerciale)	
– forfait 25 SIREN	300,00 € HT/an
– forfait 80 SIREN	900,00 € HT/an
– forfait 150 SIREN	1500,00 € HT/an

CAUTIONS BANCAIRES

• Commission d'engagement	2,40%/an
– perçue sur le montant de l'engagement (prélevé mensuellement)	
– avec un minimum de	3,15 €/mois
• Etablissement d'un acte de caution	
– acte sur marché	37,70 €
– acte standard	53,70 €
– acte spécifique avec intervention du service juridique ou EPS, sur devis	à partir de 542,00 €

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Prêt moyen, long terme	1,00% 200,00 €
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	
– avec un minimum de	
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)	
• Modification d'un prêt moyen, long terme	400,00 €
– frais de dossier avec établissement d'un avenant (hors changement de taux)	
– frais de dossier avec établissement d'un avenant pour changement de taux, sur capital restant dû	1% mini 500,00 €
– frais de dossier lors d'une modification sans avenant (décompte, modification de date ou de compte de prélèvement...)	34,80 €
• Transfert de prêt moyen, long terme sur un autre bénéficiaire : au regard de la qualité du bénéficiaire et de l'étude du dossier à réaliser	Nous consulter
• Rédition du tableau d'amortissement, attestation sur crédit ou recherche de document	34,80 €
• Crédit-Bail ⁽¹⁾	1,00% HT 100,00 € HT
– frais de dossier proportionnels au montant du crédit	
– avec un minimum de	
• Modification sur Crédit-Bail	Nous consulter

• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Location longue durée (LLD) ^(I)	Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Délégation sur contrat d'assurance-vie ou de capitalisation	Gratuit
• Prise de caution de tiers sur engagement court terme	Gratuit
• Mainlevée de caution de tiers sur engagement court terme	Gratuit
• Mainlevée sur nantissement de fonds de commerce	172,00 €
• Mainlevée de gage sur véhicule	27,70 €
• Mainlevée autres garanties	Nous consulter
• Modification de garantie (hors édition d'avenant au contrat de prêt)	Gratuit

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglementé (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00 €/an ⁽¹⁾
• Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactifs , (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)	Application des droits de garde ⁽²⁾

ÉPARGNE BANCAIRE

• Compte à terme	Nous consulter
• Certificat de dépôt négociable	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Clôture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire	Dans la limite d'un plafond de 125,00 € HT 12,50 € HT/ligne 41,67 € HT/ligne
– Titres cotés / étrangers	12,50 € HT/ligne
– Titres non cotés	41,67 € HT/ligne
• Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)	
– Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant	

	INTERNET	TÉLÉPHONE
Ordre exécuté		
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,5%	1,2%
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit
• Opérations sur valeurs étrangères		Nous consulter



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).	Nous consulter
--	----------------

• Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽³⁾	
– OPC Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors réseau Banque Populaire	Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

• Autres instruments financiers	Nous consulter
--	----------------

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Compte à Terme, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

- **Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)**

	INTERNET	TÉLÉPHONE
Commission de règlement différé (Achat / Vente)	3,30 €	6,50 €
Frais proportionnels au montant brut négocié	0,32%	0,64%
Frais de prorogation, % mensuel du montant de la transaction	0,09%	0,18%

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus semestriellement au titre de l'année à terme échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPC du réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

• Portefeuille composé de valeurs émises par le réseau Banque Populaire	Gratuit
• Autres portefeuilles (Frais variables par portefeuille) ⁽¹⁾	
– Tranche ≤ à 50 000 €	0,31%
– Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26%
– Tranche > à 150 000 €	0,13%
• Frais fixes par ligne de titres détenus	
– En sus frais fixes par ligne sur titre coté	4,17 € HT
– En sus frais fixes par ligne sur titre non coté	20,83 € HT



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

• Parts sociales	Gratuit
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.	
• Frais de gestion d'un compte-titres	Gratuit
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au client.	

• **Rétrocessions**

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Nous consulter

• **Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance**

– frais

Nous consulter

• **Imprimé Fiscal Unique**

Gratuit

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

 **À SAVOIR**

La Banque Populaire Rives de Paris propose un ensemble de solutions⁽¹⁾ pour motiver et fidéliser vos collaborateurs :

- Titres de services : Titre-Restaurant, Titre-Cadeau et Titre-Culture SWILE
- Épargne Salariale : PEI / PEE / PERCOLI / PERCOL / Participation / Intéressement / Actionnariat Salarié.

Nous consulter

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire Rives de Paris. Swile, société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros - RCS Montpellier 824 012 173. Son siège social est au 7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro ⁽¹⁾	69,00 €/an
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuri-Association ⁽¹⁾	
– sans option	23,00 €/an
– avec option	80,00 €/an



À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconstitution des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• FRUCTI-Facilités Plus ⁽²⁾	36,00 €/an
--	------------



À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Plus permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• PRÉVOYANCE PRO+ ⁽²⁾	
----------------------------------	--

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP).

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

• ASSUR-BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

Le contrat collectif à adhésion obligatoire ASSUR-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

• ASSUR-BP Santé profil Pro⁽²⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I (Plan Épargne Retraite Individuel*)⁽²⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

Le Plan Epargne Retraite Individuel* est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euro et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• FRUCTI épargne +⁽³⁾

Nous consulter

 **À SAVOIR**

En tant qu'entrepreneur individuel ou dirigeant de société employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un Plan d'Épargne Entreprise et un Plan d'Épargne Retraite.

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat géré par Natixis Interépargne.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice 29 d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• ASSUR-BP Multirisque Pro ⁽¹⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Auto du Pro ⁽¹⁾	Nous consulter
• Homme Clé + ⁽²⁾	Nous consulter
• FRUCTI Homme Clé ⁽²⁾ (Offre qui n'est plus commercialisée)	Nous consulter
• Allo Assistance Pro ⁽³⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel) ⁽⁴⁾	24,70 €/HT
• Protection Financière Pro ⁽¹⁾ (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre) ⁽⁴⁾ (ce produit n'est plus commercialisé)	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

30 (4) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

• Ouverture / clôture d'un compte en devises	Gratuit
• Frais de tenue de compte en devises, prélevés sur le compte courant en euro	33,00 €/trimestre
• Commission de mouvement du compte (ou commission de compte)	0,10%/mois



À SAVOIR

La commission de mouvement se calcule sur les mouvements débiteurs générés par les transferts, les règlements des remises documentaires et les règlements des crédits documentaires. Elle est prélevée sur le compte devises.

• Commission de change	
– tranche ≤ 80 000 €	0,05%
– en sus, au-delà de 80 000 €	0,025%
– avec un minimum de	15,50 €



À SAVOIR

La commission de change s'applique à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Paiement en devises ou en euro hors EEE	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,92 %
• Retrait d'espèces à un distributeur	
– commission fixe	3,15 €
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,92%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire - Pays zone EURO ⁽²⁾	
– commission fixe	6,00 €
– commission proportionnelle au montant du retrait	1,76%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire - Pays hors zone EURO ⁽²⁾	
– commission fixe	6,00 €
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,58%

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail EEE p. 39.

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Frais par virement émis en euro vers pays hors espace SEPA	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	0,06%
- minimum de perception	13,25 €
- maximum	166,00 €
- frais de dossier (si ordre papier)	5,50 €
• Frais par virement émis en devises quel que soit le pays	
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,06%
- minimum de perception	13,25 €
- maximum	166,00 €
- frais de dossier (si ordre papier)	5,50 €
– Commission de change	Voir page 31
• Frais acquis Swift	14,30 € HT
• Frais sur transfert urgent (à J)	13,50 €
• Effet à payer	
– commission proportionnelle	0,15%
- minimum	31,30 €
- maximum	87,90 €
• Remises documentaires à payer	
– commission proportionnelle	0,20%
- avec un minimum de	56,60 €
- avec un minimum de	601,00 €

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• Crédit Documentaire Import à vue	
– jusqu'à 30 000 €, forfait ⁽¹⁾	307,00 €
– de 30 000 € à 75 000 €, forfait ⁽¹⁾	397,00 €
– au-delà de 75 000 €	Nous consulter
• Crédit Documentaire Import différé	
– jusqu'à 30 000 €, forfait ⁽¹⁾	383,00 €
– de 30 000 € à 75 000 €, forfait ⁽¹⁾	485,00 €
– au-delà de 75 000 €	Nous consulter
• Crédit Documentaire Import à vue ou différé	
– opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire, durée supérieure à un trimestre...)	Nous consulter
– ouverture Crédoc papier en sus du forfait	41,40 €
• Crédit Documentaire Import Clause UPAS	
• Abonnement Trade Expert Banque Populaire	6,00 € HT/mois Gratuit
• Formation client Crédoc Internet	Gratuit
– journée supplémentaire de formation	Nous consulter

(1) Forfait valable pour un crédit documentaire import d'une durée inférieure à un trimestre, et comprenant une ouverture via Trade Expert Banque Populaire, une modification autre que montant et durée, une utilisation, une transmission et dans le cas d'un crédit documentaire import différé, une acceptation inférieure à 3 mois.

(2) Le service Trade Expert Banque Populaire est accessible à l'adresse suivante :

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)

À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Crédit Documentaire Export

- jusqu'à 30 000 €, forfait⁽¹⁾
- au-delà de 30 000 €

310,00 €

Nous consulter

• Notification

- avec un minimum de

0,10%

110,00 €

• Confirmation

Nous consulter

• Commission d'utilisation

- avec un minimum de

0,15%

151,00 €

• Escompte de crédit documentaire export

Nous consulter

• Transfert de Crédoc

- avec un minimum de

0,20%

227,00 €

• Pré-examen ou mise en conformité des documents

107,00 €

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share"⁽²⁾

• Par virement non SEPA reçu⁽²⁾ en euro ou en devises

- commission fixe
- commission de change (si vente de devises)

19,00 €

Voir page 31

• Effet à encaisser

- commission proportionnelle
 - minimum
 - maximum
- frais d'envoi en sus

0,12%

38,40 €

155,00 €

30,30 € HT

• Remises documentaires à encaisser

- commission proportionnelle
 - minimum
 - maximum
- frais d'envoi en sus

0,20%

61,60 €

290,00 €

30,30 € HT

(1) Forfait valable pour un crédit documentaire export d'une durée inférieure à un trimestre incluant une ouverture non confirmée, une modification autre que le montant ou la durée, une utilisation, une transmission.

(2) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Edition d'avis d'opéré	Gratuit
• Frais d'envoi par courrier express	30,30 € HT
• Message Swift sur remises documentaires import/export et garanties internationales	21,20 € HT

GARANTIES INTERNATIONALES

• Frais d'émission d'une garantie internationale	
– acte standard	202,00 €
– acte spécifique	402,00 €
– commission d'engagement	Nous consulter

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE ET TRÉSORERIE DEVISES⁽¹⁾

• Mise en place/propagation d'une couverture de change	
– terme fixe/option	86,90 €
– coveri Enveloppe +	38,40 €
• Utilisation d'un terme unique, à préavis ou flexible	38,40 €
• Levée anticipée d'un terme fixe	38,40 €
• Option de change	Nous consulter
• Achat/vente au comptant /ordre limite en sus	38,40 €
• Mise en place d'une avance en devises	
– commission de mise en place	126,00 €
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	54,70 €
• Dépôt à terme en devises	
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	85,90 €

AUTRES SERVICES

• Remise de chèque étranger (chèque payable à l'étranger)	Non disponible
--	----------------

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DEMANDE DE DOCUMENTS

- | | |
|--|----------------|
| • Établissement attestation simple (attestation de bonne fin de crédit, de bon fonctionnement de compte, procuration sur compte etc...). | 24,50 € HT |
| • Établissement d'attestation complexe (nécessitant notamment des recherches sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes ...) | 52,00 € HT |
| • Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes | 157,00 € HT |
| • Gestion d'une succession | Nous consulter |

SERVICES EXTRA-BANCAIRES

- | | |
|--|----------------|
| • Avance et gestion du tiers-payant
Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la Sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés, ...) ⁽¹⁾
et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total. | Nous consulter |
|--|----------------|

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial Irémia Santé, SAS au capital de 30 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Satisfaction Clients**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Banque Populaire Rives de Paris Service Satisfaction Clients 80 boulevard Auguste Blanqui 75204 Paris cedex 13	www.banquepopulaire/rivesparis/ rubrique «E-Réclamations» sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Rives de Paris vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique "réclamation-et-mediation".

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

– Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

– Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02



– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les Entrepreneurs individuels

– **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR COURRIER
Le Médiateur auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 Paris

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PEE, PERCOL I, PERCOL, PERO, Participation, Intéressement, Actionnariat Salarié et Fructi Épargne + sont des produits de Natixis Interépargne Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669. Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International
Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216. Agrément AMF n° GP 02-014. 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris. Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro +

BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

FRUCTI - Facilités Plus et Homme Clé + sont assurés par : BPCE Vie - Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632

IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

PER I est assuré par : BPCE Vie - 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection

Financière Pro sont assurés par BCPE Assurances IARD. Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros. Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par : MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8. 490 381 753 RCS Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire. Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €, 36 rue Raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire. Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €. 110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ – 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

Le Crédit Bail Mobilier est une offre de BPCE Lease - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Etablissement de Crédit Spécialisé dont le siège social est situé au 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris, inscrite au numéro RCS Paris 379 155 369. Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339

La Location Longue Durée est une offre de BPCE CAR LEASE – Société par actions simplifiée au capital de 5 184 440 euros, dont le siège social est situé au 56 Route De Lavaur – 31 130 Balma, inscrite au numéro RCS Toulouse 977 150 309 – Mandataire intermédiaire d'assurances inscrit à l'Orias sous le N° 09 046 805

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Économique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Espace SEPA (Single Euro Payments Area)** : espace unique de paiements en euro, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/rivesparis

Banque Populaire Rives de Paris, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 80 boulevard Auguste Blanqui - 75204 Paris cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Internet : www.banquepopulaire.fr/rivesparis/ - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNP délivré par l'ADEME. Crédit photo : Shutterstock - Impression : AGRoto - ZI - 61340 BERD'HUIS - Novembre 2025 - Réf : 3724